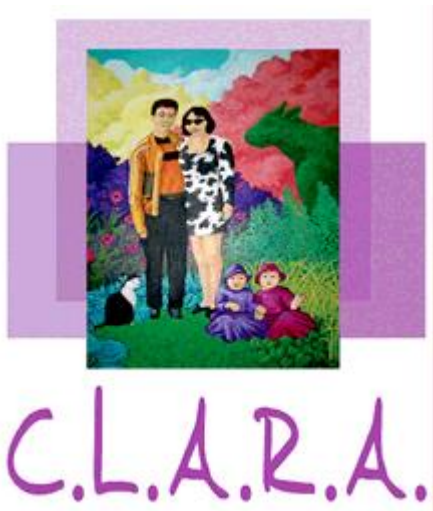


Bref état des lieux de la GPA dans le monde



Samedi 8 avril 2017
Mairie du IIIème, Paris



C.L.A.R.A.

Bref état des lieux de la GPA dans le monde

I – Pays qui ont légalisé et encadré la GPA

II – Pays où la GPA se pratique sans statut

III – Pays d'Europe, reconnaissance de l'état civil étranger suite à GPA

IV – Tendances législatives



I – Pays qui ont légalisé et encadré la GPA

C.L.A.R.A.

- Afrique
 - Afrique du Sud
- Amérique du Nord
 - USA (seulement 3 états interdisent, une dizaine incertains sur la filiation)
 - New Model Act voté
 - Projets de loi similaires dans les états du District of Columbia, du Minnesota et de New York.
 - Canada (sauf Québec déclare nulles les conventions de GPA, mais projet de loi)
 - Jurisprudence (CFC) qui précise les limites des agences
 - Mexique (dans l'état du Tabasco, mais interdit aux étrangers)
- Amérique du Sud
 - Argentine, Brésil
- Asie
 - Arménie, Corée du Sud, Hong-Kong, Iran, Israël, Kirghizistan, Thaïlande (interdit aux étrangers), Vietnam



I – Pays qui ont légalisé et encadré la GPA

C.L.A.R.A.

■ Europe

- Angleterre (réservé aux résidents en Angleterre)
- Belgique (uniquement sur le plan médical, projet de loi pour l'état civil)
- **Bulgarie** (interdit, mais projet de loi pour légaliser voté en première lecture)
- Biélorussie, Danemark
- **Finlande** (interdit, mais avis positif du Comité d'éthique pour légaliser)
- Géorgie (uniquement sur le plan de l'état civil)
- Grèce (agences interdites, problème de l'absence de droit du sol)
- Irlande (jurisprudence pour la filiation maternelle, [projet de loi GPA](#))
- Pays bas (uniquement sur le plan médical, mais projet de loi pour l'état civil)
- [Portugal \(décrets en finalisation, problème de l'absence de droit du sol\)](#)
- Russie (problème d'absence de droit du sol et de présomption de maternité)
- **Suède** (interdit, avis positif du Comité d'éthique, avis négatif parlementaire)
- **Suisse** (interdit, mais avis positif du Comité d'éthique pour la légalisation)
- Ukraine (uniquement sur l'état civil, problème d'absence de droit du sol)

■ Océanie

- Australie : tous les états. Nouvelle-Zélande



II – Pays où la GPA se pratique sans statut

C.L.A.R.A.

- Afrique
 - Cameroun, Côte d’Ivoire, Ghana (avec code médical), Kenya, Niger (avec code médical), Ouganda
- Amérique du Nord
 - USA (9 états)
- Amérique Latine
 - Colombie (avec code médical), Panama, Pérou, Salvador, Venezuela (avec code médical)



II – Pays où la GPA se pratique sans statut

C.L.A.R.A.

■ Asie

- Cambodge, Chine, Inde (interdit aux étrangers, projet de loi en cours pour réguler), Liban, Népal
- Japon (interdit par l'Ordre des médecins, mais projet de loi pour légaliser)
- Malaisie (projet de loi pour réguler)
- Taiwan (projet de loi pour réguler)

■ Europe

- Chypre, Estonie
- Islande (projet de loi en cours pour réguler)
- Lettonie, Lituanie, Luxembourg
- Pologne (projet de loi en cours pour réguler)
- Roumanie, République Slovaque, Slovénie
- République Tchèque (projet de loi en cours pour réguler)

III – Pays d'Europe, reconnaissance de l'état civil étranger suite à GPA



C.L.A.R.A.

- La France est le seul pays d'Europe à continuer de mettre les bâtons dans les roues pour retarder toute forme de reconnaissance ou d'établissement de la parenté (transcription, adoption, possession d'état) malgré les arrêts de la CEDH du 26 juin 2014. La cour de cassation a cependant le 3 juillet 2015 révisé sa jurisprudence en reconnaissant l'état civil et en abandonnant son concept fumeux de fraude à la loi. Comme ces jugements correspondent à des états civils où figurent la gestatrice, les consulats refusent encore de transcrire lorsque la situation ne correspond pas à ce cas. **Pourtant tous les jugements depuis 2015 en première instance (TGI de Nantes) et depuis décembre 2016 (cour d'appel de Rennes) reconnaissent maintenant la filiation envers les deux parents de l'acte de naissance.**
- **Depuis l'année dernière, deux nouvelles condamnations en CEDH de la France et une condamnation du MAE par le Conseil d'état.**

III – Pays d'Europe, reconnaissance de l'état civil étranger suite à GPA



C.L.A.R.A.

- A l'inverse de la France, le gouvernement espagnol modifie actuellement sa loi pour reconnaître les filiations d'enfants nés par GPA à l'étranger.
- De nouvelles jurisprudences renforcent le domaine d'application pratique de la jurisprudence de la CEDH de juin 2014. Après l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie vient de reconnaître intégralement l'état civil avec deux papas d'enfants nés par GPA à l'étranger. Ce qui d'ailleurs confirme bien que l'arrêt de la CEDH dans l'affaire l'Italie contre Paradiso-Campanelli (qui ne porte pas sur la filiation) ne remet aucunement en cause l'interprétation positive des arrêts Mennesson et Labassee contre la France contrairement à ce que prétendent les anti-GPA.

III – Pays d'Europe, reconnaissance de l'état civil étranger suite à GPA



C.L.A.R.A.

- Dans leur modestie légendaire et leur sens de la retenue, les anti-GPA ont clamé que l'Europe avait condamné la GPA par un vote du parlement européen. Soyons factuels :
 - Il s'agit de quelques lignes gratuites et sans justification glissées dans un rapport émis par la Commission des affaires étrangères contenant des centaines de prises de positions de politique extérieure pour la plupart incantatoires.
 - Le parlement européen n'a pas l'initiative législative (c'est la commission qui a ce rôle).
 - La GPA sort des compétences de l'Union Européenne comme l'a rappelé la commission en 2011 en précisant que son action en ce domaine passait par la Conférence de La Haye dont elle est membre et qui prévoit une convention internationale pour faciliter la reconnaissance des enfants nés par GPA et en aucun cas n'a retenu l'interdiction de la GPA qu'elle juge dangereuse et contreproductive.

III – Pays d'Europe, reconnaissance de l'état civil étranger suite à GPA



C.L.A.R.A.

- Dans leur modestie légendaire et leur sens de la retenue, les anti-GPA ont clamé que l'Europe avait de nouveau condamné la GPA par un vote Conseil de l'Europe. Soyons factuels :
 - Il s'agit au départ d'un vote prônant la légalisation de la GPA non-commerciale (sans intermédiaire rémunéré selon la définition du rapport, qui estime que 98% des GPA sont commerciale).
 - A la suite d'un vote négatif (16 non contre 14 pour), la commission a décidé de réorienter le débat vers deux thèmes :
 - la situation des enfants nés par GPA
 - L'interdiction de la GPA commerciale
 - Le vote en assemblée plénière portait des amendements portant sur ces deux thèmes, amis aussi sur des amendements anti-GPA. AUCUN amendement n 'a obtenu une majorité, ce qui démontre ni une victoire (ou une défaite selon son penchant) mais l'absence de consensus.



IV – Tendances législatives

C.L.A.R.A.

- Les pays où la GPA est légale et encadrée par la loi sont plus nombreux que les pays où la GPA est interdite par la loi
- Aucun pays qui a légiféré pour autoriser la GPA n'est revenu sur cette décision **pour ses nationaux**
- Des pays qui ont légiféré pour interdire la GPA sont revenus sur cette décision et l'autorisent maintenant (Pays-bas, **Portugal**, Utah, Queensland...)
- La GPA est reconnue par l'OMS comme une technique d'AMP. « Gestational Carrier » est le terme consacré depuis octobre 2009 pour uniformiser le suivi des pratiques



Annexe : Sources

C.L.A.R.A.

- L'association C.L.A.R.A. est en relation avec la plupart des sociétés savantes et institutions qui traitent de l'infertilité (IFFS, ASRM, ESHRE, RESOLVE...) et suit leurs publications
 - Exemple : International Federation of Fertility Societies, IFFS Surveillance 2016, document téléchargeable à http://journals.lww.com/grh/Fulltext/2016/09000/IFFS_Surveillance_2016.1.aspx
- L'association C.L.A.R.A. collabore à de nombreux travaux de recherche et thèses dans plusieurs pays
 - Exemple : A comparative study on the regime of surrogacy in EU Member states (European Parliament Committee on legal affairs). Document téléchargeable à <http://claradoc.gpa.free.fr/doc/485.pdf>
- L'association C.L.A.R.A. réalise une veille médiatique mondiale
 - Exemple : Italian court recognises gay parents in landmark ruling. Document téléchargeable à <http://claradoc.gpa.free.fr/doc/758.pdf>